
Appel à projets



Art, villes & paysage Hortillonnages Amiens

10ème édition



La chambre des lisières - Solène Ortoli ©Yann Monel

Candidature à renvoyer avant le 3 janvier 2019

Art & jardins / Hauts-de-France

Festival Art, villes & paysage / 10ème édition

56, rue du Vivier

80 000 Amiens

France



une création

art & jardins

Hauts-de-France



Présentation générale

En 2010, la Maison de la Culture d'Amiens a imaginé Art, villes & paysage, un festival de créations paysagères et d'installations d'œuvres d'art dans les îlots des Hortillonnages à Amiens et le long de la Somme. Disséminées sur ce site exceptionnel, ces interventions posent un regard décalé ou poétique, drôle ou critique mais toujours inédit, sur cet environnement complexe, sur son histoire et son devenir, et sur le lien entre nature et culture.

Depuis 2018 le festival **Art, villes & paysage** s'intègre dorénavant dans un projet de jardin plus vaste, **Art & jardins - Hauts-de-France** qui s'étend à toute la région.

Cette 10ème édition du **Festival Art, villes & paysage - Hortillonnages Amiens** se déroulera du **8 juin au 20 octobre 2019**. Plasticiens, paysagistes et architectes sont invités à répondre à cet appel à projets pour créer des œuvres in situ dans les Hortillonnages d'Amiens. Un descriptif détaillé du site des Hortillonnages sur lequel les œuvres seront présentées se trouve en annexe.

Ce projet s'articule autour de plusieurs objectifs :

- soutenir la jeune création
- valoriser un patrimoine environnemental naturel en danger
- développer un projet culturel pour tous en allant à la rencontre de nouveaux publics
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des publics en difficulté
- participer à l'économie solidaire
- développer l'attractivité touristique du site
- interroger la fonction nourricière des Hortillonnages

Les propositions artistiques questionnant les problématiques écologiques et environnementales seront privilégiées. L'histoire des Hortillonnages étant intimement liée à la culture maraîchère, les réflexions autour de cette thématique seront également appréciées (cf annexe).

Conditions et critères d'éligibilité

Cet appel à projets s'adresse :

- aux paysagistes, plasticiens, architectes, designers, âgés de moins de 40 ans (nés avant le 31 décembre 1979), diplômés des écoles européennes.

Sont exclus de cette consultation :

- les concepteurs ayant réalisé un jardin ou une réalisation dans les quatre dernières éditions du festival
- les personnes participant au jury

L'Organisateur se réserve le droit de faire participer hors concours des invités de son choix. Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives.

Modalités de sélection

Les candidats seront appelés à concourir dans une des deux catégories proposées : **paysage** ou **installation plastique**.

Les organisateurs réunissent un jury composé de personnes qualifiées : paysagistes, architectes, commissaires d'expositions, représentants des écoles, acteurs culturels des collectivités.

Les dossiers de candidature seront évalués et sélectionnés par ce Comité Artistique.

Le Comité Artistique fera un choix sur dossier, en fonction des critères suivants :

- Qualité du parcours artistique / 60 %
- Qualité de la note d'intention / 20 %
- Prise en compte par le candidat des problématiques écologiques et environnementales (développement durable, sauvegarde et valorisation du cadre naturel et historique du site, sensibilisation du public...) / 20 %

Les œuvres devront prendre en compte la question de la fragilité du site : les travaux sensibilisant ou interrogeant la préservation du site ainsi que ceux liés à la sauvegarde et à la réfection des berges seront particulièrement appréciés.

L'une des œuvres paysagère retenue sera nécessairement liée à la culture maraîchère et impliquera une redistribution des récoltes à des associations caritatives.

Conditions de participation

Calendrier à respecter

Date limite de candidature : **3 janvier 2019 (minuit)**

Les candidats retenus s'engagent :

- Entre le 24 et le 26 janvier 2019 : à **visiter le site des Hortillonnages** avec des membres de l'équipe d'organisation. Les frais d'accueil seront pris en charge par l'organisateur.
- les samedi 2 et dimanche 3 mars 2019 : à **participer impérativement à un séminaire à Amiens**. Au cours de ces 2 jours, ils présenteront leurs projets aux autres artistes retenus et aux membres du Comité artistique. Les frais d'accueil seront pris en charge par l'organisateur.

Les artistes devront alors préciser :

- les données techniques (schéma, plans ou maquettes ; dimensions ; liste des matériaux, des équipements et du personnel nécessaire à la réalisation et à l'installation ; fiche provisoire d'entretien de l'œuvre...)
- un budget prévisionnel des coûts de production et d'installation
- un planning prévisionnel.

à **participer à une résidence de création pour la réalisation de leur œuvre à Amiens**.

Les frais d'hébergement seront pris en charge par les organisateurs. Les frais de transport sont à inclure dans les frais de production.

- pour le 31 mai 2019 : à **finaliser les œuvres présentées**.
- Le 22-23 juin 2019 : à **être présents pour le vernissage du festival à Amiens**.

Les frais d'accueil seront pris en charge par l'organisateur

Durée des œuvres

Les œuvres réalisées pourront être éphémères (au minimum pour la durée d'ouverture au public du 8 juin au 20 octobre 2019).

Modalités financières

■ Pour la catégorie Paysage :

Budget de production : 12 000 € TTC maximum selon les dépenses réelles engagées pour l'œuvre.

Ce budget est directement géré par l'Organisateur en concertation avec l'artiste.

Honoraires : 4 400 € TTC (ou brut) en cas de candidature individuelle ;
Montant global de 5 500 € TTC (ou brut) en cas de candidature collective

■ Pour la catégorie Installation plastique :

Budget de production : 7 500 € TTC maximum selon les dépenses réelles engagées pour l'œuvre. Ce budget est directement géré par l'Organisateur en concertation avec l'artiste.

Honoraires : 3 300 € TTC (ou brut) pour toutes les candidatures individuelles ou collectives





Dossier de candidature

Les dossiers devront être rédigés en français ou en anglais.

Le dossier de candidature est composé de :

- une note d'intention de deux pages maximum (accompagnée si possible d'un visuel)
- un dossier artistique actualisé de dix pages maximum en format A4 comprenant la démarche générale de l'artiste ou du collectif accompagné de visuels légendés relatifs à une sélection d'œuvres.
- un curriculum vitae du ou des artistes candidats
- la fiche d'inscription en annexe complétée
- une copie du (ou des) carte(s) d'identité ou passeport(s) des participants
- un justificatif de votre (vos) statut(s) professionnel (s) et de votre (vos) capacité(s) à éditer des factures (n° SIRET / n°MDA...)

Ce dossier est à envoyer avant le 3 janvier 2019 (minuit) en 2 formats

- format numérique à l'adresse suivante : hortillonnages.avp@gmail.com
- et

- support papier à
Art & jardins / Hauts-de-France
Festival Art, villes & paysage / 10ème édition
56, rue du Vivier
80 000 Amiens
France

L'appel à projet est téléchargeable sur le site d'Art & Jardins - Hauts-de-France :

www.artetjardins-hdf.com

Merci de noter que les dossiers ne sont pas retournés, sauf si l'artiste le demande explicitement et accompagne son dossier d'une enveloppe suffisamment affranchie.

A titre indicatif, les résultats de l'appel à projets seront communiqués aux candidats au plus tard le 21 janvier 2019.



Fiche d'inscription

Cette fiche est compléter et à joindre obligatoirement au dossier de candidature.

Titre du projet (même si provisoire) :

Catégorie PAYSAGE Catégorie INSTALLATION PLASTIQUE

Vous ne pouvez postuler que dans une seule catégorie.

Candidature individuelle Candidature collective

Pour les candidatures individuelles

NOM / Prénom
Date de naissance
Nationalité
Adresse / Ville
Pays
Téléphone
Contact mail
Site internet

Pour les candidatures collectives

Nom du collectif

Noms des membres du collectif :

Merci de noter en premier le nom de l'interlocuteur privilégié pour toutes questions.

NOM / Prénom
Date de naissance
Nationalité
Adresse / Ville
Pays
Téléphone
Contact mail
Site internet



NOM / Prénom
Date de naissance
Nationalité
Adresse / Ville
Pays
Téléphone
Contact mail
Site internet

NOM / Prénom
Date de naissance
Nationalité
Adresse / Ville
Pays
Téléphone
Contact mail
Site internet

NOM / Prénom
Date de naissance
Nationalité
Adresse / Ville
Pays
Téléphone
Contact mail
Site internet

NOM / Prénom
Date de naissance
Nationalité
Adresse / Ville
Pays
Téléphone
Contact mail
Site internet



NOM / Prénom
Date de naissance
Nationalité
Adresse / Ville
Pays
Téléphone
Contact mail
Site internet

NOM / Prénom
Date de naissance
Nationalité
Adresse / Ville
Pays
Téléphone
Contact mail
Site internet

NOM / Prénom
Date de naissance
Nationalité
Adresse / Ville
Pays
Téléphone
Contact mail
Site internet

NOM / Prénom
Date de naissance
Nationalité
Adresse / Ville
Pays
Téléphone
Contact mail
Site internet

Annexe

Descriptif du site des Hortillonnages, Amiens

Irrigués par la Somme et l'Avre, les Hortillonnages (en latin, hortus signifie jardins) forment au cœur d'Amiens une mosaïque d'eau et de verdure de trois cents hectares. A leur origine : un élargissement de la Somme se répandant en multiples étangs aux contours flous et dessinant un puzzle de terre ferme et de terrains aquatiques. Au Moyen Âge, les habitants creusèrent des canaux d'irrigation en surélevant les levées de terre pour faire des Hortillonnages un espace de production maraîchère. On comptait jusqu'à 950 maraîchers (les hortillons) au XIX^e siècle et les exploitations fournissaient l'ensemble de la ville en fruits et légumes.

Aujourd'hui, les Hortillonnages s'étendent aux communes d'Amiens : Camon, Rivery, Longueau. Si quelques grandes parcelles sont encore exploitées professionnellement, les maraîchers ne sont plus qu'au nombre de 7 pour 36 ha de parcelles cultivables. De nombreux terrains ont été rachetés par des particuliers pour être aménagés en jardins d'agrément accessibles en barque. Ce milieu semi-naturel humide favorise également la présence d'une flore et d'une faune aquatique diversifiée et constitue un site de nidification pour de nombreux oiseaux. Les Hortillonnages représentent le deuxième pôle touristique d'Amiens après la cathédrale.

Créés et façonnés par l'homme, les Hortillonnages demeurent un espace fragile et nécessitent un entretien constant. Les aires qui émergent d'environ un mètre sont facilement submersibles en période de crue et provoquent l'effondrement des berges et par conséquent de la terre qu'elles retiennent. Par ailleurs, la friche se développe très rapidement dans les zones non cultivées, transformant les jardins en marécages et rendant les voies d'eau non praticables. Ce phénomène a été accéléré par le départ progressif des hortillons qui avaient développé des compétences et des savoir-faire pour l'entretien du site.

Le site concerné par l'appel à projet :

Le site dédié au projet « Art, villes et paysage » concerne 95 ha des Hortillonnages et plus particulièrement l'île aux Fagots et l'étang de Clermont (cf.plan ci-joint). La Maison de la Culture d'Amiens a initié en 2010 un festival dans le cadre duquel une quarantaine d'œuvres plastiques et paysagères sont déjà présentes sur le site.

Les jardins sont visités par le public, soit par voie pédestre, soit par voie d'eau grâce à des bateaux à moteur électrique permettant les déplacements d'un îlot à l'autre de juin à octobre.

Les projets devront prendre en compte la fragilité du site et des berges : les travaux sensibilisant ou interrogeant la préservation du site ainsi que ceux liés à la sauvegarde et à la réfection des berges seront particulièrement appréciés.

L'une des œuvres paysagère retenue sera nécessairement liée à la culture maraîchère et impliquera une redistribution des récoltes à des associations caritatives.

Les projets sur l'eau sont possibles, pour les paysagistes et les plasticiens, mais l'emplacement de l'œuvre doit être validé par l'Organisateur.

Les œuvres plastiques pourront être installées sur des parcelles indépendantes ou sur des parcelles paysagères en accord avec les paysagistes.

Les contraintes liées au site :

Les Hortillonnages sont en zone naturelle classée Natura 2000 : la faune et la flore sont protégées. L'emploi des produits phytosanitaires est interdit. Il faut veiller à ne pas introduire de plantes invasives et éviter l'emploi de matériaux qui puissent corrompre durablement le milieu.

Les Hortillonnages étant composés d'eau et de jardins flottants, cela induit certaines contraintes pour la réalisation des parcelles (transport du matériel en barque, pas d'électricité sur les îles) et pour la conservation et l'évolution des œuvres. Ces contraintes sont à évaluer et à intégrer dans la réalisation des projets : réalisation technique, planning, budget...

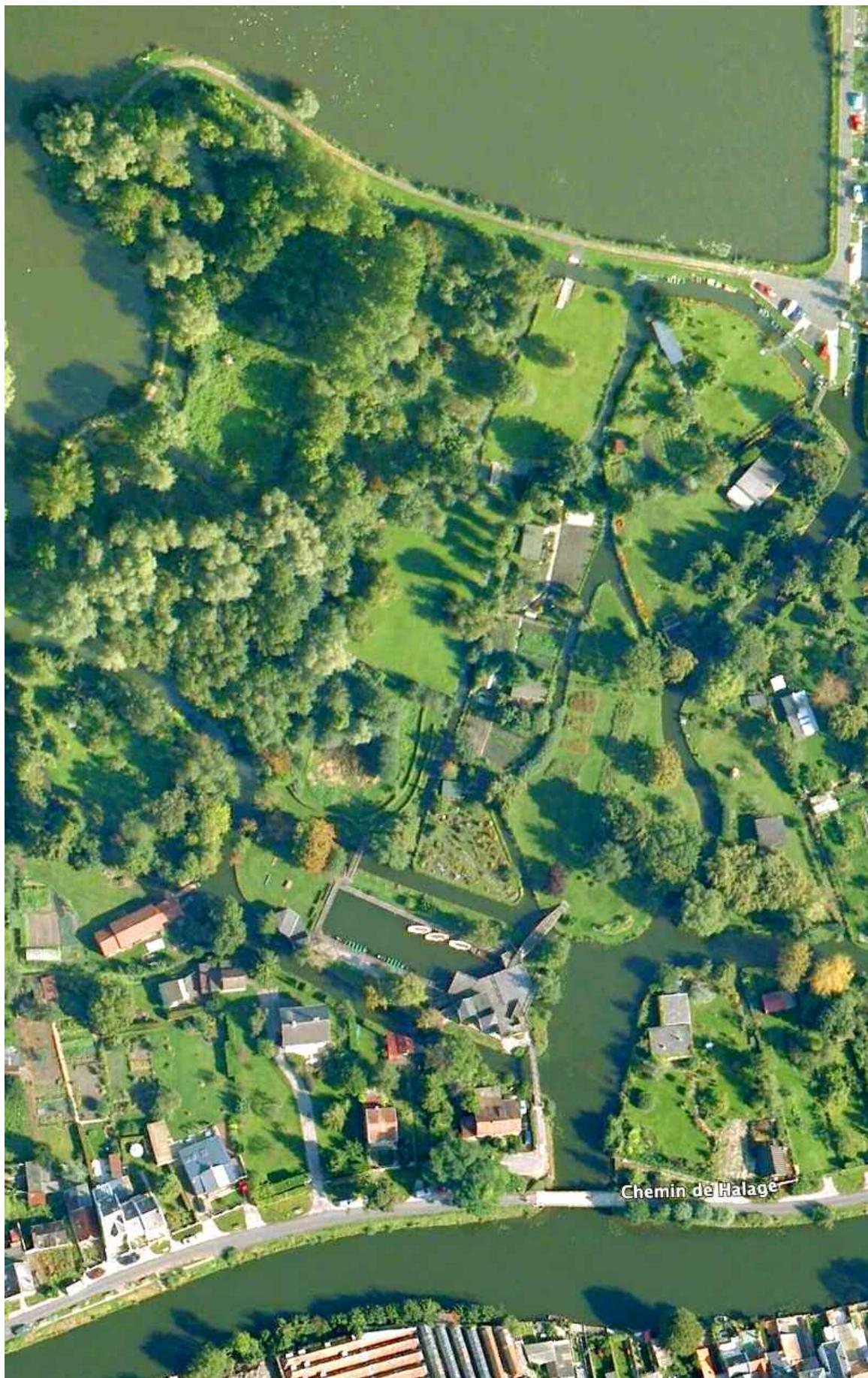
Ce site est aussi un espace partagé : des chasseurs, des pêcheurs, des maraichers, des particuliers ayant des jardins d'agrément sont présents sur le site. L'implantation des œuvres doit prendre en compte et respecter ses différents usages.

Enfin, au fil des années, un patrimoine d'œuvres paysagère et plastique s'est créé : une quarantaine d'œuvres des éditions précédentes est présente sur le site et continue à investir l'espace.





Le site de l'Île aux Fagots



Le site de l'Etang de Clermont

